

Volpi Carlo
Rue de Grenus 3
1201 Genève
078 924 80 36

Genève, le 23 septembre 2009

Bureau du Conseil Communal
A l'att. de M. Alain Blanchoud
Place du Motty 4
1024 ECUBLENS

Démission du Conseil Communal d'Ecublens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

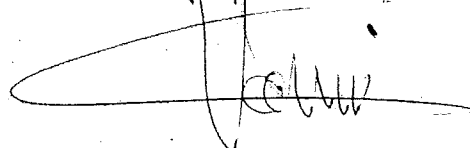
Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je suis dans l'obligation de démissionner du Conseil Communal d'Ecublens. Je m'installe actuellement dans le canton de Genève et ne peut par conséquent plus participer à ces séances.

C'est avec une certaine peine que je quitte le Conseil, et surtout la Commune d'Ecublens, que j'habite depuis mon enfance.

Je vous souhaite donc tous et toutes une bonne continuation et de bon débats.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de croire Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères Communales, en l'expression de mes sincères salutations.

Carlo Volpi





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 9 octobre 2009

Type : Postulat Motion Amendement *retiré au tableau par son auteur*
 Autre (préciser)

Sujet : préavis 18/2009 - Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires – demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Par le préavis 18/2009 nous sommes appelés à voter un crédit pour l'acquisition et l'implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires.

De l'avis de plusieurs habitants de notre ville, les 3 panneaux installés en 2007 donnent entière satisfaction et sont très appréciés.

Si l'acquisition de 2 panneaux supplémentaires est justifiée, notre groupe ACDE est également favorable à cette acquisition, les emplacements projetés ne sont pas idéals.

L'emplacement à la route de la Pierre ne pourra pas être lu, les automobilistes entrant dans la ville à cet endroit roulent à 60 km/h. et ralentissent à cet endroit précis pour se conformer à la vitesse de 50 km/h et ceux qui sortent du chemin du Dévent doivent avoir toute leur attention pour s'engager dans le carrefour. Un risque d'accident ne peut pas être négligé et nous devons y prendre garde. De plus que de rares piétons passent sur ce lieu et il n'y a ni de trottoir ni passage pour piétons permettant d'aller le lire.

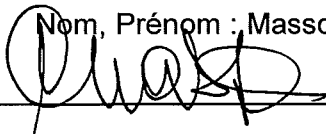
L'emplacement de la route de Vallaire à proximité de l'arrêt de bus verra l'arrivée des automobilistes soucieux d'amorcer leur virage à droite où la visibilité n'est pas optimale et ils ne devront pas avoir leur attention attirée par un panneau lumineux.

Quand bien même le choix des emplacements a aussi été dicté par des contraintes résultant de la LCR, je demande à la Municipalité, de bien vouloir réétudier les emplacements et de placer ces panneaux lumineux dans des endroits où la vitesse est plus réduite et mieux visibles pour les piétons.

Par exemple, pour celui de la route de Vallaire de le déplacer vers l'abri du bus de la ligne 30, à droite en montant vers le nouveau rond point au bas du chemin de la Colline / route Neuve qui permettra une meilleure visibilité autant pour les automobilistes que pour les piétons. Pour celui de la route de la Pierre de le déplacer vers le rond point de la route Neuve / route de la Pierre.

De ce fait je dépose l'amendement suivant :

Que la Municipalité réétudie les emplacements de ces 2 panneaux lumineux dans des endroits où la vitesse est plus réduite et mieux visibles pour les piétons.

Nom, Prénom : Masson Claude
Signature : 



Ecublens VD, le 09.10.2009

Vœu

Sujet : Les affiches anti-minarets

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Cela ne vous aura probablement pas échappé : une nouvelle campagne de votation fait parler d'elle et défraie la chronique. Je veux bien entendu parler des fameuses affiches contre la construction de minarets. Le débat a lieu dans de nombreuses localités, et plusieurs d'entre elles ont interdit leur affichage sur leur territoire. Loin de moi l'idée de vouloir restreindre la liberté d'expression, mais cette dernière a des limites, posées par notre humanité et les règles de notre état de droit ; je pense en particulier à des lois contre le racisme et l'incitation à la haine. Je vais citer ici quelques passages du communiqué de presse du 07.10.2009 de la Commission Fédérale contre le Racisme (CFR) :

« [...] les affiches des auteurs de l'initiative « contre la construction de minarets » esquissent à propos de l'Islam un scénario catastrophe qui dénigre la population musulmane pacifique de Suisse. La CFR estime que cela pourrait menacer la cohésion sociale et la paix publique. [...] Cela équivaut à une diffamation de la population musulmane pacifique de Suisse. Cette image nuit à l'intégration sociale et à la paix publique. Il y a des limites à la liberté d'opinion ; il faut les respecter si l'on veut protéger une minorité contre la discrimination et préserver la société suisse d'une agitation qui attise la haine. [...] En promulguant une éventuelle interdiction de placarder ces affiches dans l'espace public, les exécutifs municipaux se conforment à l'obligation de non-discrimination inscrite à l'article 8, alinéa 2 de la Constitution et à celle de prévention figurant à l'article 2 de la Convention internationale sur toutes les formes de discrimination raciale. Cette interdiction répondrait par ailleurs aux critiques émises par les organes internationaux de surveillance des droits de l'homme, comme le Comité de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui mettent régulièrement en garde contre l'augmentation des généralisations racistes et xénophobes à l'encontre des étrangers, des musulmans et d'autres minorités diffusées lors des campagnes de votation et invitent la Suisse à changer cet état de fait. »

Je me fais donc ce soir le porte-parole de la tranquillité et de l'ordre public en exprimant le vœu à la Municipalité de refuser le placardage des affiches en question sur notre territoire communal, que cela soit directement sur les panneaux communaux, ou indirectement par un accord avec les sociétés d'affichage responsables des autres panneaux.

Frédéric Hubleur

Ecublens le 9 octobre 2009



POSTULAT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

A plusieurs reprises, j'ai été interpellé par des habitants ou des personnes fréquentant le Chemin du Croset. Je me permets donc de relayer leur souci à notre conseil.

Le chemin du Croset relie non seulement la route du Bois au chemin du Stand, mais il dessert les localités le long du terrain de sport et ceux sur le flan de la colline. Le carrefour de l'intersection du chemin du Stand et des trois embranchements du chemin du Croset est particulièrement dangereux. Il faut savoir aussi que ce carrefour est déjà muni de deux passages à piétons, ainsi que des bandes rouges signalant le danger, de plus un patrouilleur scolaire en assure la traversée aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Pour ma part, ces mesures sont certes louables mais insuffisantes.

En effet, les voitures venant depuis le long du centre commercial n'ont aucune manœuvre à faire, ni priorité à accorder quand elles montent directement sur le flan de la colline. Il en découle parfois, pour les plus intrépides une vitesse excessive vu la configuration des lieux. Vitesse excessive mais pas forcément illégale, étant donné qu'elle est limitée à 50 km/h.

Au vu des dangers représentés par la circulation, du fait que le quartier supérieur du Croset est un quartier résidentiel avec de nombreux enfants, que le carrefour mentionné ci-dessus est sur le chemin de l'école et du terrain de sport, que l'on ne peut garantir en permanence un patrouilleur scolaire, je présente le postulat suivant :

J'invite la Municipalité d'étudier dans des délais les plus brefs, les moyens les plus appropriés pour diminuer les dangers mentionnés ci-dessus, notamment en :

- limitant la vitesse à 30 km/h au chemin du Croset sur la partie allant du n°6 à 16, 11 à 17, et l'autre embranchement direction n° 12, cantine du football.
- En installant un gendarme couché ou un autre moyen de ralentissement efficace au carrefour Croset - Stand, pour éviter que les véhicules venant du Centre commercial n'entrent dans la montée sans aucun obstacle diminuant leur vitesse, ainsi que pour diminuer la longueur du passage à piéton.

Dans l'espoir que vous soutiendrez ce postulat, je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de m'avoir prêté attention.

Chevallaz Georges-Henri



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 09.10.2009

Question à la Municipalité

Sujet : Ecole à journée continue

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Le 27 septembre dernier, le peuple vaudois se prononçait sur l'introduction de l'article 63a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (école à journée continue). A peu de choses près, le résultat est de 70% de oui, pour le canton comme pour notre commune. Un véritable plébiscite donc.

Je suis parfaitement conscient qu'il est encore trop tôt pour avoir mis en place un projet précis et opérationnel pour cette journée continue. J'aimerais cependant poser la question à la Municipalité de savoir si des idées ou des pistes ont déjà été évoquées. Si oui, lesquelles ? Si non, dans quel délai pourrions-nous avoir les premiers éléments de l'application de cet article constitutionnel ?

Frédéric Hubleur



Question à la Municipalité

Sujet : Débordements autour du local du Four

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

J'ai été interpellé par des citoyens de la commune autour de problèmes rencontrés en lien avec le Local du Four à la Galerie du Pressoir. De plus en plus fréquemment, certaines locations sont faites par de jeunes gens qui y font énormément de bruit. Trop, semble-t-il. Surtout tard dans la nuit. Et que ces bruits sont accompagnés régulièrement de débordements jusque dans la rue devant le local, certains de ces débordements incluant des attitudes provocantes et en petite tenue.

Surtout, il semblerait que cela soit le fait de mineurs s'amusant là à de telles heures sans la surveillance d'aucun adulte.

Je pose donc la question à la Municipalité si elle est au courant de ce genre de choses et si quelque chose peut être fait pour y remédier. Votre réponse me permettra de tenir au courant les habitants qui m'ont interpellé à ce sujet.

Frédéric Hubleur